



# CNPS

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N° 99-476 du 2 août 1999 et par décret N° 2000-487 du 12 Juillet 2000

**Le Conseil d'Administration**

-----

**DELIBERATION N° 006/2024 DU 08 JUIL 2024**  
**FIXANT LE BAREME REFERENTIEL POUR LA DETERMINATION**  
**DU NOMBRE DE JOURS D'INCAPACITE TEMPORAIRE D'EXERCICE**  
**AU TITRE DU REGIME SOCIAL DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS**

-----

- Vu la loi n°99-476 du 02 août 1999 portant définition et organisation des Institutions de Prévoyance Sociale modifiée par l'ordonnance n°2019-637 du 17 juillet 2019 ;
- Vu la loi n°99-477 du 02 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale modifiée par l'ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 ;
- Vu l'ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019 portant Institution de Régimes de Prévoyance Sociale des Travailleurs Indépendants ;
- Vu le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée « Caisse Nationale de Prévoyance Sociale » (CNPS) ;
- Vu le décret n°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités de fonctionnement des Régimes de Prévoyance Sociale des Travailleurs Indépendants ;

**Le Conseil d'Administration en sa session du 08 mai 2024 après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DISPOSITION GENERALE**

La présente délibération fixe le barème référentiel pour la détermination du nombre de jours d'incapacité temporaire d'exercice par suite d'une maladie ou d'un accident, prévue à l'article 15 et suivants du Décret n°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants en vue du bénéfice de l'indemnité de maladie.

1

## **ARTICLE 2 : BAREME REFERENTIEL**

Le barème référentiel fixe les durées maximales indicatives admises d'arrêt d'activité en cas de maladie ou d'accident.

Il est fixé comme suit :

<b>Groupe</b>	<b>Pathologies</b>	<b>Barème</b>
<b>Interventions chirurgicales et/ou soins postopératoires</b>		(Nombre de jours)
	Amygdalectomie	21
	Appendicectomie	
	Arthroplastie de la hanche par prothèse totale	
	Arthroplastie du genou par prothèse totale	
	Chirurgie de la cataracte	
	Chirurgie de l'obésité morbide	
	Chirurgie des varices (crosséctomie-éveinage)	
	Cholécystectomie	
	Conisation du col de l'utérus	
	Cure de hernie de la paroi abdominale	
	Cure de hernie discale par discectomie	
	Cure de hernie inguinale	
	Hémorroïdes : traitement chirurgical	
	Hystérectomie	
	Kystectomie ovarienne / ovariectomie	
	Lésions anales : traitement chirurgical	
	Lésions méniscales : traitement chirurgical	
	Libération du nerf ulnaire au coude	
	Ligamentoplastie du croisé antérieur du genou	
	Mastoplastie de réduction	
	Ostéotomie pour hallux valgus	
	Plaies des tendons extenseurs et fléchisseurs de la main	
	Plaies profondes de la main et des doigts	
	Rupture du tendon d'Achille : traitement chirurgical	
	Septoplastie nasale	
	Sinus pilonidal : traitement chirurgical	
	Ténosynovectomie des muscles de la main	
	Thyroïdectomie	
	Divers	
<b>Maladies virales et bactériennes courantes</b>		
	Angine	3
	Bronchite aiguë de l'adulte	
	Gastro-entérite virale	
	Grippe saisonnière	
	Sinusite maxillaire	
	Accès palustre	

Divers		
<b>Maladies virales et bactériennes chroniques</b>		
	Cérébrale	7
	ORL	
	Pulmonaire	
	Abdominale	
	Pelvienne	
	Hématologie-système immunitaire	
	Divers	
<b>Pathologies cardio-vasculaires</b>		
	Infarctus du myocarde	90
	Revascularisation coronarienne	
	HTA maligne	
	Valvulopathie	
	Insuffisance cardiaque	
	Infection et inflammation	
	Chirurgie cardio-vasculaire	
	Divers	
<b>Rachialgies</b>		
	Cervicalgie	15
	Dorsalgie	
	Lombalgie	
	Sciatique	
	Divers	
<b>Traumatismes</b>		
	Contusion crâne-rachis-thorax-abdomen-pelvis-membres	90
	Entorse toutes les articulations	
	Fracture crâne-rachis-thorax-pelvis-membres	
	Amputation membres-autres organes	
	Divers	
<b>Troubles mentaux</b>		
	Troubles anxio-dépressifs mineurs	30
	Divers	
<b>Troubles ostéo-articulaires et musculo-squelettiques</b>		
	Tendinopathie et arthropathie épaule	90
	Tendinopathie et arthropathie coude	
	Tendinopathie et arthropathie poignet	
	Tendinopathie et arthropathie main-doigts	
	Tendinopathie et arthropathie hanche	
	Tendinopathie et arthropathie genou	
	Tendinopathie et arthropathie cheville	
	Divers	
<b>Pathologies endocriniennes et métaboliques</b>		
	Diabète	30
	Autres troubles hormonaux	

Pathologies cancéreuses		
	Cancers	90
	Hémopathies malignes	
	Divers	
Pathologies hématologiques non malignes		
	Manifestations liées à la Drépanocytose	7
	Anémie	
	Divers	

### **ARTICLE 3 : CONTROLE DU MEDECIN CONSEIL**

Lorsque la durée d'incapacité fixée par le médecin traitant du travailleur indépendant est supérieure à celle indiquée au barème référentiel, l'activité de contrôle médical est déclenchée et mise en œuvre par les Médecins Conseils de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

Dans le cadre de l'activité de contrôle médical, les Médecins Conseils peuvent approuver ou non la durée d'incapacité temporaire d'exercice constatée par le médecin traitant du Travailleur Indépendant, et le cas échéant déterminer une nouvelle durée d'incapacité d'exercice d'activité.

### **ARTICLE 4 : DISPOSITION FINALE**

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le **08 JUIL 2024**



**LE PRESIDENT**

**ADOUWETCHI Assémian**